

La MRC d'Antoine-Labelle souhaite développer une banque de terres à vocation acéricole

Mont-Laurier, le 24 mai 2019 – Dans le cadre du programme Territoires : Priorités bioalimentaires du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), la MRC d'Antoine-Labelle s'est vue octroyer une aide financière de 150 000 \$ pour une période de trois ans afin de soutenir le développement d'une banque de terres à vocation acéricole pour le déploiement d'une filière spécialisée sur son territoire.

Le projet

Dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), un précédent projet avait permis à la MRC d'Antoine-Labelle d'identifier et d'évaluer, de façon théorique, 15 emplacements disponibles sur les terres publiques intramunicipales (TPI) pour la mise en place d'érablières. Ces secteurs présentent des potentiels estimés allant de 1 800 à 54 000 entailles.

À partir de ces 15 secteurs identifiés, le projet vise à valider sur le terrain le potentiel acéricole réel par la réalisation d'un inventaire acéricole. Il vise également à établir un diagnostic et une prescription sylvicole sur chacun de ces emplacements afin d'établir les stratégies d'aménagement de la forêt à des fins de production acéricole. Le projet permettra donc de mettre en disponibilité des terres pour l'implantation de nouvelles entreprises acéricoles, qu'elles soient à vocation commerciale ou artisanale sur les TPI du territoire.

Les priorités du milieu

La banque de terres à vocation acéricole répond concrètement à la priorité « Soutien au développement et à la consolidation des entreprises acéricoles » identifiée dans le plan d'action du Plan de développement de la zone agricole (PDZA).

Le calendrier de réalisation

Le projet se décline en deux principales étapes de réalisation s'échelonnant sur une période de trois ans. D'abord, la MRC d'Antoine-Labelle procédera à l'acquisition des connaissances terrain. Prévues au cours de l'année 2019, cette étape consiste en l'élaboration d'un inventaire acéricole, d'un diagnostic et d'une prescription sylvicole sur l'ensemble des secteurs identifiés. Un bilan des résultats sera également élaboré afin de comparer les résultats obtenus par les analyses théoriques et les données recueillies sur le terrain. Enfin, la réalisation de travaux techniques pour l'aménagement des secteurs acéricoles constitue la deuxième étape. Celle-ci sera réalisée au cours des années 2020 et 2021.

Source : Billie Piché
Coordonnatrice aux communications
819 623-3485, poste 123
b.piche@mrc-antoine-labelle.qc.ca